



Daniel DREUX
Vice-Président Relations Sociales et
Ressources Humaines
Eurodisney SCA - BP 100
77777 Marne la Vallée Cedex 4

Chessy, le lundi 3 avril 2006
Lettre transmise par courriel

Objet : Promulgation de la loi portant notamment création du CPE – Intentions de la Direction

Monsieur,

Suite à l'intervention du Président de la République, vendredi dernier, la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances a finalement été publiée, dimanche 2 avril, au Journal Officiel.

Son article 8 portant création d'un Contrat Première Embauche (CPE) est désormais lui aussi applicable dès le lendemain de la promulgation de la dite loi, soit à compter de ce jour, conformément à l'article 1^{er} du Code Civil.

Vous savez pertinemment que notre entreprise est en mesure, à notre grand regret, tellement il installe les jeunes de moins de vingt six ans dans la précarité, de conclure ce type de contrat.

Même si, au regard de la mobilisation grandissante intervenue depuis deux mois, le Président de la République a donné des instructions pour le moins curieuses en droit, au Gouvernement, afin qu'il n'y ait pas de conclusions de tels contrats, avant les deux modifications législatives envisagées, à savoir la «réduction» de la période dite de consolidation de deux à un an, ainsi qu'une possible motivation du licenciement durant cette même période, rien n'empêche juridiquement un employeur de conclure de tels contrats à compter de ce jour.

En conséquence, nous vous saurions gré de nous faire connaître vos intentions immédiates, voire plus lointaines face à la conclusion de cette nouvelle forme de relation contractuelle, fortement propice à l'accélération de la détérioration du climat social dans l'entreprise, mais également contraire à l'image sociale que vous tentez de donner de celle-ci.

Dans l'attente de vous lire, mais surtout de la grande mobilisation de demain en faveur de l'abrogation pure et simple de cette disposition qui tord le cou à la procédure applicable aux licenciements ainsi qu'aux règles similaires contenues dans les traités internationaux dont la France est signataire, veuillez agréer, Monsieur l'expression de nos salutations distinguées.

Pierre BROSSARD
Délégué Syndical

CC : Stéphane LAMADON
Organisations syndicales Eurodisney

Confédération Française Démocratique du Travail

Section Syndicale Eurodisney SAS, Associés SCA, SCA, ED Spectacles
Boîte Postale 100. Bâtiment Brother Bear
77 777 MARNE LA VALLEE CEDEX 04
Tél. : 01 64 74 48 57 - 01 60 43 61 28 Fax : 01 64 74 48 76
www.cfdt-disney.org e mail: section-syndicale@cfdt-disney.org